## L'entretien des voies navigables : L'exemple de VNF

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o February 2025

La Cour des comptes vient de rendre publiques des observations définitives sur l'entretien des voies navigables.

Le réseau navigable de l'hexagone, 8 500 kilomÃ"tres, est le plus long d'Europe. Il est caractérisé par l'hétérogéné ses composantes, du type de navigation qu'il permet et de ses gestionnaires dont le périmÃ"tre, les missions et les objectifs diffÃ"rent. Si 80 % en sont confiés à Voies Navigables de France (VNF), des axes stratégiques, le Rhà ne et le Rhin, sont concédés à la Compagnie Nationale du Rhà ne (CNR) et à EDF. Outre la navigation, ce réseau accueille une multiplicité d'usages et de fonctions : alimentation en eau potable, de l'industrie et des centrales nucléaires ou encore irrigation agricole.

La dégradation du réseau se traduit concrÃ"tement par des pannes d'écluses, des pertes d'étanchéité, des nonconformités aux rà gles de sécurité hydraulique ou de continuité écologique. La perte d'enfoncement due à des draga insuffisants est une des pathologies les plus soulignées. Les volumes extraits diminuent continû ment alors que le coû t moyen des opA©rations augmente, notamment, en raison du renchA©rissement de la gestion des sA©diments, encadrA©e par la réglementation environnementale. PrÃ"s d'une centaine de millions d'euros ont manqué annuellement pour maintenir les fonctionnalités du réseau. Ce déficit cumulé d'entretien alimente une "dette grise" évaluée à 1,1 milliard d'euros 2023. Dans ce contexte, VNF n'a pas eu d'autres choix, jusqu'en 2020, que de prioriser ses interventions sur les besoins essentiels les plus urgents, principalement le fret. Prolongeant les préconisations du Conseil d'orientation des infrastructures, à la suite des crédits ouverts au titre du plan de relance (+175 millions d'euros sur 2020-2022), le nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) permet d'augmenter de prà s de 50 % les crédits consacrés Ã l'entretien en portant le montant cible d'investissement entre 2023 et 2032 à 2,5 milliards d'euros. Ces moyens, exprimés en euros courants, restent cependant trÃ"s en-deçà des besoins d'entretien (régénération et modernisation) estimés Ã milliards d'euros sur dix ans pour stabiliser l'état du réseau et à 3,8 milliards pour le remettre réellement à niveau. Cet écart se creuse d'autant plus que le changement climatique induit à la fois une intensification de l'activité de gestion hydraulique pour faire face A l'accA©IA©ration des phA©nomA"nes de crues et de sA©cheresse, mais, A©galement, des besoil nouveaux et coû teux d'adaptation, pour lesquels la Cour invite VNF à ré aliser des é tudes de vulné rabilité et à se dote plans d'adaptation. Dans ce nouveau contexte, VNF, dont le modà le économique dépend essentiellement de subventions à la différence de la CNR et d'EDF qui mobilisent les recettes hydroélectriques, doit pouvoir bénéficier de ressources plus dynamiques afin de faire face à son équation budgétaire. Premià re ressource propre de l'établissement, directement rattachable A son activitA© de gestion de l'eau, la redevance hydraulique, bien que dAOjA relevA©e, pourrait contribuer encore davantage au besoin de financement de l'©tablissement.

La maintenance est assurée à la fois par les "maintenanciers" et les agents d'exploitation. Entre 2015 et 2023, l'effectif total consacré, à temps plein ou partiellement, à la maintenance a diminué de 5 %, alors que celui dévolu à l'exploitation chuté de 32 %. Le projet prévu par le COP se caractérise principalement par la centralisation de l'exploitation au sein d'un poste de commandement centralisé, ainsi que la modernisation de la navigation et de la gestion hydraulique. Il offre une opportunité d'harmoniser les pratiques en matià re maintenance au niveau de l'établissement. Alors que 1 200 agents environ vont partir à la retraite dans la présente décennie, 600 agents vont voir leur métier évoluer fortement, sa mobilité géographique contrainte et normalement sans impact financier négatif. Au terme du COP, soit en 2032, VNF disposera d'une "filiÃ"re maintenance", structurée autour de "centres de maintenance et d'interventions".

La modernisation implique l'intensification du recours à l'informatique industrielle, en particulier au travers des pupitres permettant la téIéconduite. Il s'agit de faciliter l'exploitation des ouvrages et de rationaliser les moyens humains, mais des incertitudes opérationnelles persistent. Par ailleurs, bien que certains risques, notamment liés à la continuité d'actività et à la sécurité informatique, aient été pris en compte, d'autres, budgétaires et réglementaires, mériteraient d'être rapidement.

Cour des comptes - rapport